

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE
CANTON D'AIRE-SUR-LA-LYS

COMMUNE DE LIETTRES

3 rue de la mairie – 62145 LIETTRES

Objet : ARRETE ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 13 Novembre 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 23 Septembre 2025 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 14 novembre 2025 après avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2025.

ARRETE

Article 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOITEL Laurence	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	01/10/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Article 3 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Liettres,
le 14 Novembre 2025,

Le Maire,
Pierre BECUWE



REÇU LE 11 DEC. 2025

